

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

## REUNION PUBLIQUE DU 29 MARS 2012

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. René GOREUX, Greffier provincial a.i. assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16 h 15'

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 29 mars 2012 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je voudrais excuser Mme la Greffière provinciale.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Melle SEPULVEDA est excusée.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme LAMBRIX, Mme BEN ACHOUR ne seront pas là.  
MM. Marc FOCCROULLE et LEMMENS arriveront en retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Nous sommes au complet.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme WATHELET, M. BASTIN et deux, trois arrivées tardives.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2012.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 28 mars 2012.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2012).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**IV.- Communication de Mme la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE.- Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, la présentation globale et synthétique des départements provinciaux et une revue de presse de l'événement « 100 jours - La Province de Liège lance le Tour 2012 ».

Par ailleurs, je vous signale que vos fiches fiscales 2011 ont été envoyées sur votre boîte mail provinciale aujourd'hui. Oui Mme CHEVALIER ?

Mme CHEVALIER, Conseillère provinciale (de son banc).- Effectivement, cela se trouvait ce matin sur notre boîte mail mais jusqu'à présent, c'est impossible d'ouvrir le message !

Mme LA PRESIDENTE.- on s'en occupe, on vient de me le signaler, heureusement qu'on en parle. Je vous remercie.

**V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 11-12/RA/08 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur «La Formation, les Centres PMS et PSE».**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 23 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/08). J'invite le Député provincial - Président M. André

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

GILLES pour répondre à la question de Mme Caroline MARGREVE. Vous avez la parole Monsieur le Député - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).-  
Merci Madame la Présidente. Monsieur le Greffier a.i., Chers Collègues.

Madame MARGREVE, avant d'aborder le fond de votre question, permettez-moi tout de même une réflexion sur la forme et la manière.

Vous venez bien sûr d'arriver dans notre Assemblée et vous n'avez pas encore eu temps, tout à fait, d'appréhender le fonctionnement de l'Institution, notamment dans le cadre du travail en Commission qui est le lieu par excellence d'explications détaillées.

Je sais aussi que le Conseiller qui arrive en fin de législature est immédiatement tenté par une démarche électoraliste. Je dirais que c'est un peu le péché des bleus et que cela me rend aussi un peu rouge d'expression.

En vérité, votre question ne me surprend pas. Madame la Députée fédérale Kattrin JADIN m'a posé la même question que vous : je l'ai reçue le jour du printemps et lui répond aujourd'hui, à la Saint-Gladys, je sais qu'en Communauté, on aime ces références de dates.

Je vous tiendrai, descendant de tribune, copie de cette réponse mais je désire néanmoins vous apporter réponse oralement.

Les manuels de cours mis à disposition des candidats sont légalement, en vertu de l'article 21 de l'arrêté royal du 21 février 2011 de la compétence du Ministère de l'Intérieur qui doit les agréer.

Ces syllabi agréés, sont identiques dans tous les centres provinciaux de formation. Alors, il est vrai que les plus anciens datent de 1998 mais il s'agit du module 2 portant sur la « Physique et chimie du feu » et vous en conviendrez, comme le titre l'indique, ces connaissances scientifiques de base n'ont pas évolué avec le temps. Pour le reste, la plupart des syllabi datent de 2009 et les plus récents datent de 2011.

Maintenant, comme vous le signalez, compte tenu de l'évolution permanente des techniques d'intervention et des

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

risques, les chargés de cours, sous le contrôle de la direction de notre centre de formation, adaptent régulièrement leurs présentations personnelles des cours et distribuent aux candidats une version électronique et sur papier de ces « évolutions ». Je peux donc vous assurer que la matière reste en phase avec la réalité de terrain.

Il faut savoir que malgré la liberté pédagogique laissée à chaque formateur, le candidat peut toujours introduire un recours devant le Conseil d'Etat s'il est questionné sur des matières qui ne font pas partie du syllabus agréé par le Ministre et qu'il s'estime lésé.

Actuellement, en raison de la loi du 15 mai 2007 sur la réforme des services d'incendie, le service fédéral de la formation étudie un projet de réforme de la formation en ce compris celle des officiers. Des nouveaux programmes de cours sont évalués au regard de ce qui se fait de mieux dans les pays européens.

La direction de notre centre de formation est étroitement associée à ces travaux ainsi qu'un formateur germanophone de notre école du feu. A cette occasion, les manuels de cours seront totalement remis à jour en tenant compte des techniques les plus récentes et placées sur un serveur du Ministère de l'Intérieur accessible à tous les sapeurs-pompiers.

Concernant votre deuxième question, la mise à disposition des cours en allemand pour les officiers germanophones, notre centre provincial de formation a recruté depuis le 15 juin 2011 une traductrice professionnelle à mi-temps.

Cet engagement a été proposé par notre centre provincial de formation dans le cadre d'une convention d'administration entre la Province de Liège et le Ministère de l'Intérieur, la traduction relevant en effet de la compétence de l'administration fédérale.

Vous constaterez à la lumière de ces renseignements que notre centre provincial de formation qui s'adresse aux membres des services d'incendie francophones et germanophones fait le nécessaire pour répondre aux attentes légitimes des officiers germanophones.

De plus, grâce au courage et à la générosité de quelques uns d'entre eux, qui choisissent de suivre la formation en française, c'est mise en place, de facto, une collaboration bénéfique tant avec notre centre de formation, qu'avec notre excellente

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

traductrice. Ainsi, nous pourrions proposer dans un futur proche, l'ensemble de la formation en langue allemande.

Je vous remercie de votre attention et je vous transmets, comme annoncé, copie et de mon intervention et de ma réponse à Madame la Députée fédérale JADIN.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député - Président. Je clos la discussion générale et le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « La Formation ».

**Document 11-12/RA/09 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « Infrastructures et Environnement ».**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 27 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/09). J'invite le Député provincial Vice-Président Georges PIRE afin de répondre aux différents intervenants. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Greffier, mes Chers Collègues.

Je crois qu'en ce qui concerne la Commission Infrastructure, après avoir répondu à la question de notre collègue M. BASTIN sur l'intervention des notaires quant à l'estimation des biens immobiliers, reste à répondre ici à la question émanant de notre collègue Jean-Luc GABRIEL sur les consommations énergétiques, toujours dans le secteur de l'immobilier bien évidemment.

Il est évident que sa question revêt une importance capitale et la démarche ne doit pas s'arrêter à la seule réduction des consommations d'énergie et des rejets de gaz à effet de serre.

Et c'est ainsi que, je l'ai dit à plusieurs reprises, que toutes les dispositions ont été prises notamment au département du secteur Infrastructures pour intégrer les différents principes de conception des infrastructures, quelles soient nouvelles ou en rénovation, pour intégrer ce type de considérations.

En effet, en ce qui concerne les besoins en chauffage, l'application s'est faite progressivement. Quelques chiffres, quelques exemples suffiront à vous faire comprendre l'évolution.

En effet, dernière construction en date, c'est la construction des classes à Naimette, c'est la phase 2 de la Maison

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

de la Formation et c'est, bien sûr, le grand projet de Campus Verviers et Campus La Reid, qui sont vraiment des exemples en termes de conception passive des bâtiments.

Cette évolution a été nécessaire pour permettre aux techniciens d'assimiler progressivement les techniques des bâtiments passifs, ça demande des formations, le Collège provincial a permis et à même inciter beaucoup de ses techniciens à suivre des formations, à participer à des séminaires. Nous avons des techniciens au Service provincial des Bâtiments, mais notamment et en particulier au Service des Techniques spéciales, des gens qui sont de très grande formation.

Les principes qui régissent la conception de ces bâtiments passifs c'est une très bonne étanchéité à l'air, c'est bien, c'est indispensable, sinon, je vous reparlerais alors du ... et des conséquences néfastes que les mesures prises après le premier choc pétrolier des années 70 a généré en termes de moisissures des maisons parce que les gens isolaient trop mais ici, il faut éviter tous ces problèmes de condensation pour faire bref.

Des chiffres peut-être pour montrer nos préoccupations et celle de votre Collège, à savoir que pour améliorer le patrimoine existant, c'est 8 % des budgets extraordinaires pour les années 2011 et 2012 qui sont consacrés à des investissements générateurs d'économie d'énergie.

Les critères guidant le choix des travaux, je crois que c'est la question de Jean-Luc GABRIEL, découlent du cadastre énergétique, qui permet de guider dans le choix les bâtiments qui doivent être restaurés. C'est ceux qui offrent le plus grand potentiel de réduction des consommations qui font l'objet des choix en matière de travaux.

Je peux donc vous confirmer que nos projets architecturaux atteignent un niveau de performance de grande qualité et qu'ils répondent pleinement à la résolution prise par votre Assemblée d'ailleurs, c'était le 26 janvier 2006, en ce qui concerne l'application des clauses environnementales.

Notre Collègue et Chef de groupe André DENIS nous, et je reconnais bien le municipaliste évidemment, m'interroge quant aux aspects cartographiques et qui sont importants pour les municipalités, pour l'ensemble des communes de la province de Liège qui étaient déjà là en 1830.

En fait, il est de plus en plus important qu'une vision

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

globale stratégique puisse être mise en œuvre à l'échelle d'un territoire de bassins de vie, excusez moi pour l'expression, c'est vrai qu'on l'utilise un peu à tort et à travers, en tout cas, pour qu'une planification dans différentes matières puisse se créer.

Et c'est en matière de digitalisation de l'atlas des chemins vicinaux, la numérisation des planches, et tous les mandataires communaux qui sont dans cette salle y sont particulièrement attentifs et je sais qu'ils sont nombreux. Mais, c'est les planches de 1840 qui sont réalisées pour toutes les communes de la Province, où l'Atlas existe.

A l'heure actuelle, la phase de mise à disposition a commencé et 4 communes sur les 41 réalisées ont été équipées des planches géoréférencées pour utiliser le terme technique qui y correspond. L'achèvement de tout ça est prévu dans le courant de 2014.

Alors, quant à la question de savoir les travaux de digitalisation de l'Atlas original, une base de données qui reprend les arrêtés de modification est en train d'être mise en place en concertation avec les différentes Provinces, donc les autres Provinces et avec la Direction transversale de la Géomatique du Service public de Wallonie.

Il est vrai que la Région Wallonne considère que ce qu'on a fait en Province de Liège est effectivement une initiative unique et qu'il convient de s'en inspirer.

Inutile de vous dire que c'est un travail extrêmement conséquent mais, et pour répondre à la question en ce qui concerne les Communes germanophones et des entités de Waimes et de Malmedy, celles-ci ne disposent en effet pas en effet d'un Atlas des chemins vicinaux pour des raisons historiques que nous connaissons.

Le Service technique provincial, et cela a été évoqué lors des réunions communes Collèges provinciaux et communaux. En conséquence de cela, le Service technique provincial s'est lancé dans un vaste chantier qui consiste à réaliser un projet pilote avec la Commune de Raeren afin d'établir une méthodologie visant à créer cet Atlas.

Je voudrais enfin terminer ce propos en vous précisant que ce travail doit s'inscrire dans celui qui a été mis en place et justement, parce que nous avons joué un rôle de pionnier là-dedans, une commission mise en place par le Gouvernement wallon et qui est chargée, notamment, de fixer une méthodologie générale de révision de la loi de l'Atlas des chemins vicinaux. J'ai déjà eu

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

l'occasion de vous en parler à cette tribune à l'occasion d'autres questions.

Et enfin, en matière de cartographie de l'Atlas des Cours d'eau, celui consiste en une présentation linéaire des cours d'eau.

Ces données peuvent être superposées à d'autres plans du réseau hydrographique comme les plans des aléas d'inondation ou les plans d'assainissement suivant les différents bassins ou sous-bassins hydrographiques.

Cette base de données a été réalisée sur l'ensemble de la Province par notre département de Cartographie est a été mise à disposition de la Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement ainsi que du Service public de Wallonie. C'est d'ailleurs sur le site du service en question.

Enfin, pour en terminer, un dernier propos. Le Département des Cours d'eau du Service technique provincial de la Province de Liège dispose quant à lui d'une base de données reprenant l'encodage des arrêtés de modification depuis 1950 pour les Cours d'eau de 2ème et 3ème catégorie, pour quoi faire ? Et bien l'objectif poursuivi c'est d'avoir une vision globale des ruisseaux afin de tenter, et ça c'est important, de limiter les risques d'inondations, nous avons eu à le déplorer ces dernières années, et d'améliorer l'écoulement des eaux tout en préservant la faune et la flore.

Dernière question en ce qui concerne l'Infrastructure, celle de notre collègue Jean-Claude JADOT concernant les parkings de covoiturage.

Je crois que là on est d'accord, en répondant à Jean-Claude JADOT, je pense que je donnerais satisfaction à Valérie BURLET parce qu'aussi, elle trouve que ce dossier n'avance pas comme elle l'aurait espéré.

Simplement pour vous dire qu'en ce qui concerne le parking de covoiturage, qui est une notion qui est venue en aval de ce qui a été prévu par les Services Informatiques sous la houlette de notre collègue Julien MESTREZ, covoiturage, programme informatique, tout à fait original aussi puisqu'on a été sollicité pour que d'autres puissent l'utiliser. C'est bien d'inciter les gens à faire du covoiturage, encore faut-il pouvoir mettre à leur disposition des structures qui permettent de pratiquer ce covoiturage.



**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer à de nombreuses reprises ce concept qui regroupera 51 communes de la province de Liège.

Le Service technique provincial s'est employé, ces derniers mois, à formaliser des partenariats avec ceux qui sont les partenaires évidents dans cette démarche, bien sur le Service public de Wallonie, la SOFICO, qui sont les gestionnaires du réseau des voiries, réseaux secondaires mais également des autoroutes, la Société régionale wallonne des Transports, Intradel puisqu'aussi bien on a eu l'occasion de l'expliquer déjà, profitons aussi dans ces projets de parkings de covoiturage, pour simplement inciter les gens à déposer leurs déchets sur le site, là où ils font du covoiturage plutôt que de les retrouver le long de nos voiries et de nos autoroutes.

Des études techniques sur sept projets sont actuellement en cours en vue de réaliser les cahiers des charges et les plans d'exécution.

Une dizaine d'autres sites font l'objet d'avant-projets concrets, je me permets d'y insister.

C'est donc, je pense, extrêmement positif et je crois que nos Services Techniques Provinciaux méritent vraiment d'être félicités pour la progression de ces projets.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y a eu toute une période de concertations avec les Communes et permettre, en effet, à différentes Communes de se regrouper pour, ensemble, déterminer un lieu commun d'implantation de ces parkings de covoiturage. C'est à présent chose faite et les projets peuvent progresser de la manière que je viens de l'indiquer et j'aurais bien sur l'occasion de vous en reparler lors de la thématique sur les Infrastructure, le 26 avril prochain.

J'ai dit, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial. Je clos la discussion générale et le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « Infrastructure et Environnement ».

**Document 11-12/RA/10 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « La Santé publique et la Qualité de la Vie ».**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 28 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/10). J'invite M. le Député qui est déjà sur place, en tout cas pour une première partie des questions puisqu'il y a une question qui concerne la Députée Katty FIRQUET. Monsieur le Député, vous pouvez déjà répondre à une partie.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Je crois que notre collègue va nous rejoindre donc si vous voulez bien..

Mme LA PRESIDENTE.- Vous préférez qu'on attende !

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Pour la question posée à Katty FIRQUET ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, il y en a deux mais il y en a une qui vous concernait.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Oui, d'accord, les questions qui me sont posées et effectivement, avec notre collègue Christophe LACROIX nous étions hier à Huy à l'inauguration des Fêtes Septennales pour mériter toutes les indulgences que la Province de Liège mérite bien d'ailleurs et donc, Katty FIRQUET en effet me suppléait pour les questions qui m'étaient destinées.

En ce qui concerne la question qui lui est destinée, le CHS L'Accueil Lierneux, là j'attendrais son arrivée évidemment pour lui permettre à elle de répondre mais les autres questions qui me sont adressées, je me ferais un grand plaisir d'y répondre.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est ce qu'on vous demande.. J'ai excusé Mme Katty FIRQUET qui viendra répondre directement après vous.

(Rires)

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Alors c'est bien ! Donc, dans l'ordre en tout cas, il y a eu en fait deux questions concernant « Sports et Santé », la première d'André STEIN et l'autre posée par Sabine NANDRIN.

La première, André STEIN, nous interpelle, nous dit être interpellé ces derniers temps par les accidents de santé, morts subites notamment sur des terrains de sport et ce n'est malheureusement pas la première fois et c'est vraiment le thème de savoir « Sport et Santé, amis ou ennemis ? » c'est vrai que je reprends le thème d'une conférence que nous avons organisée avec

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Christophe LACROIX.

Il est vrai que l'Organisation Mondiale de la Santé et la Province de Liège, qui est son relais avec le projet « Liège Province Santé », attirent l'attention des pays occidentaux mais l'ensemble des pays finalement sur l'importance de promouvoir une activité physique auprès d'une population marquée par un taux de sédentarité inquiétant.

Donc, pour répondre à la première question : oui, pour notre santé, il faut bouger et bouger suffisamment, cependant, pratiquer un sport et surtout de manière intensive n'est malheureusement pas sans risque.

Nous avons pu, tous, le constater à la suite des accidents qui concernaient des sportifs professionnels. Donc nous, ce que nous faisons au niveau de la Province de Liège en disant pour faire du sport il faut être en bonne santé, pour être en bonne santé il faut faire du sport, c'est évidemment un message qui s'adresse à l'ensemble de la population, pas nécessairement à des sportifs de haut niveau, c'est plutôt le contraire, à l'ensemble de la population donc aussi bien aux jeunes candidats à faire du sport qu'aux moins jeunes qui, papy préretraité qui, tout d'un coup, veut faire du vélo.

Donc, l'ensemble de ces populations sont évidemment concernées. Dès lors, avant de pratiquer un sport, que ce soit au niveau individuel ou au niveau plus professionnel, il est évidemment indispensable de tester sa forme et de s'assurer du bon fonctionnement cardiovasculaire et de chercher d'éventuelles contre-indications.

Et c'est dans la dynamique de « Province-Santé » que notre Province s'attache particulièrement à la prévention.

On a déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le Service de Santé en Province de Liège, en collaboration avec le Service des Sports, on l'a encore répété hier à la Maison des Sports, ont mis en place une série de tests qui sont le minimum auquel il faut répondre, des différents bilans d'aptitude à la pratique de sport et tout ça, pour une somme forfaitaire de 40 euros. Ca peut paraître élevé mais c'est un montant qui a été établi en son temps, en parfait accord avec les associations sportives.

Bon an mal an, c'est à peu près 1.500 bilans par an qui sont

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

réalisés. Nos Services sont particulièrement attentifs à la pratique sportive des élèves et des étudiants fréquentant notre enseignement et cela, en veillant à toute la sécurité optimale au point de vue médicale, pour l'ensemble de ces jeunes étudiants.

C'est ainsi qu'en collaboration avec notre Collègue, André GILLES, une étude a été mise en place lors de la dernière rentrée scolaire.

Ainsi, depuis 2011, le Service de Médecine du Sport propose un examen médical de non contre-indication à la pratique sportive auprès des élèves de l'enseignement secondaire inscrits dans une filière « Sports-Etudes ».

Cette étude consiste en un questionnaire d'évaluation de l'image de soi, du risque cardio-vasculaire. Un électrocardiogramme de repos et un examen clinique avec biométrie, sont également proposés dans leur partie technique aux étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège suivant le cursus de Bachelier-Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur.

La mort subite et la mort subite des jeunes qui interpelle, qui nous interpelle tous et qui fait toujours un événement médiatique, la mort subite des jeunes trouve son origine, dans 85 à 95% des cas, dans une cardiopathie génétique, congénitale et méconnue, dont les caractéristiques rendent le diagnostic peu aisé.

Dans la population, la prévalence de certaines de ces cardiopathies, détectables à l'électrocardiogramme de repos est de seulement 1/500, soit 80 fois plus importante que l'incidence de la mort subite.

Ces cardiopathies ne sont donc pas rares et peuvent avoir de graves conséquences, comme la mort subite lors de l'activité sportive surtout si elle est intense.

Pour mener son étude, la Province de Liège s'est alignée sur les recommandations cardiologiques et de médecine du sport au niveau européen. Elle rejoint ainsi les pays européens leaders dans le domaine, en sécurisant la pratique sportive de ses étudiants fréquentant les sections sportives, et répondant ainsi à l'inquiétude ou à l'anxiété tout à fait légitime des parents et en aidant à la rédaction du certificat de non contre-indication.

On peut dire que la démarche entamée par le Collège provincial est un réel succès. Ainsi, fin 2011-début 2012, c'est

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

plus de 250 élèves qui ont été examinés. Et, on sait déjà que plus de 300 étudiants sont attendus à l'Institut provincial Ernest Malvoz dans le courant de l'année 2012.

Notre Collègue Sabine NANDRIN nous parle des défibrillateurs et il est vrai qu'elle a déjà eu l'occasion d'en écrire au Collège provincial d'ailleurs. Ces défibrillateurs dont on a beaucoup parlé ces derniers temps, notamment de manière positive puisque l'un ou l'autre ont permis de sauver des vies, justement, de sportifs à l'occasion de la pratique de leur sport.

C'est donc une question qui s'inscrit dans la droite ligne de l'intervention de notre collègue André STEIN et, l'étude dont je viens de parler est mise en place avec le secteur de l'Enseignement est, évidemment importante, et je voudrais préciser que les conséquences d'une mort subite peuvent être fortement atténuées si l'entourage du sportif, lors de sa pratique, et formé à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation du défibrillateur.

C'est ainsi que dès 2006, début 2006, la Province de Liège faisait un peu œuvre de pionnier en effet acquis 36 défibrillateurs qui ont été installés dans des établissements provinciaux sur l'ensemble du territoire provincial et mis à la disposition du personnel provincial non seulement à destination du personnel mais également de l'ensemble de la population.

Ainsi, 250 agents ont reçu une formation circonstanciée par notre Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente (EPAMU).

Nous avons par la suite voulu faire profiter l'ensemble de la population, et nous nous sommes adressés aux Communes, aux CPAS sans oublier les associations sportives et culturelles et les mouvements de jeunesse, pour leur proposer un marché stock d'acquisition de défibrillateurs et cet appel a eu lieu, l'ensemble des 84 Communes ont été concernées et c'est ainsi que via ce marché stock, la Province a acquis 20 nouveaux défibrillateurs pour ses services provinciaux tandis que plus d'une vingtaine de Communes, CPAS et associations locales ont acquis ces appareils.

Au total, tous ces nouveaux appareils ont donc été achetés en 2009, dont plus d'une dizaine spécialement conçus pour être utilisés au bord d'une piscine.

Je vous passe l'inventaire des différentes communes qui se sont manifestées. En tout cas, on peut dire que le défibrillateur

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

a montré toute son importance en cas d'incident cardiaque et nous allons lancer dans les prochaines semaines, à l'instar du marché stock que nous avons réalisé en 2009, un nouveau grand marché public tout simplement parce que nous sommes, et Sabine NANDRIN a relayé la demande d'une association locale de sa commune parce que le marché maintenant, les conditions étant dépassées, donc c'est un nouveau marché qui va être lancé, pour permettre de répondre à ces nouvelles demandes.

Autre question concernant le secteur de la Santé. Monsieur BECKERS, vous savez que Katty FIRQUET a relayé bien fidèlement tout ce qu'il a dit, et j'ai surtout les deux pages dactylographiées qu'il avait préparées, je tiens à l'en remercier.

Pendant une page et demi, il regrette que les Commissions se sont tenues de manière un peu étroite à des heures inhabituelles, je peux le comprendre mais vous savez aussi la raison, c'est lié aux manifestations « 100 jours du Tour de France », « Liège 2017 », qui ont fait que, effectivement, les horaires n'étaient pas ceux qu'ils sont habituellement, mais les Députés provinciaux ne sont pas nécessairement des fonctionnaires de la politique, ils sont donc des gens qui ont une certaine souplesse et il faut donc pouvoir intégrer des événements de renommée internationale, c'est aussi cela défendre l'intérêt provincial. Mais je croyais que toutes ces questions avaient été évoquées au Bureau. Si maintenant d'autres questions devaient être posées, je ne veux nullement empiéter sur les prérogatives du Bureau.

Quant à la question qui concerne vraiment la neuvième Commission et la Santé, l'indice de Bradford, c'est important l'indice de Bradford parce que c'est bien de parler d'indice de Bradford encore faut-il savoir de quoi on parle mais enfin, qui étudie donc la perturbation au travail due à des absences répétées de courtes durées, qui sont plus graves que des absences de longues durées, voilà pour le fond.

Il est vrai qu'en Commission, on ne dispose pas des données de 2011. Il faut savoir qu'effectivement, les rapports d'activités sont rédigés par les Services début d'année, en janvier. A ce moment là, on ne dispose pas des données de l'année écoulée.

Quand on se retrouve en Commission au mois de mars, là, on en dispose. Et dans notre souci de grande transparence et d'information la plus complète au niveau des membres du Conseil provincial, nous avons fait déposer sur les bancs, début de cette session, les données pour 2011.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Rassurez-vous, ça correspond tout à fait, puisque votre question c'était sont-ce bien les bonnes données ? Est-ce que l'aspect qualitatif a été respecté ? La réponse, d'après les techniciens est clairement oui.

Valérie BURLET, c'est vrai que je l'avais vue hier avant de vous quitter, elle était triste parce qu'elle ne pourrait pas tester en direct les réactions qui seraient les miennes lorsqu'elle allait poser ses questions. Je l'ai regretté également mais voilà, elle avait quant même mis ça par écrit, elle n'a pas voulu me les donner hier c'est dommage, je lui avais demandé mais...

Les différentes questions posées par Valérie : les subventions aux associations et notamment qu'on puisse les trouver sur le site etc.

Là, je pense que la Greffière vous a écrit en janvier 2011 pour vous rappeler qu'elle a donné comme directive à la Direction générale de la Santé de réaliser un projet de règlement relatif à l'octroi des subsides.

Ce projet de règlement devrait être tout prochainement soumis à l'approbation du Collège et concomitamment à cette démarche, deux réflexions globales sont en cours.

Premièrement, c'est la Direction générale Transversale qui travaille à la réalisation d'un canevas commun pour tous les Départements provinciaux relatif à l'octroi des subsides et c'est vrai qu'on retrouve, vous avez eu l'occasion de vous exprimer pour d'autres secteurs, en disant « manifestation soutenue par différents secteurs », c'est vrai qu'il convient en effet, peut-être, pour assurer une meilleure visibilité de l'intervention provinciale, de rassembler l'intervention des différents secteurs de la Province, peut-être sous l'égide, par exemple, des Grands Evénements, mais en tout cas, on y travaille. La Direction Générale Transversale est en chargée.

Vous comprendrez évidemment que c'est un projet spécifique de règlement pour différents départements dont le département Santé n'est qu'un parmi d'autres.

Enfin, un nouveau portail provincial est également en cours de réalisation, il correspond donc à votre demande qui permettra d'avoir accès, plus aisément, pour les citoyens, pour les Communes ou les CPAS qui seraient à la recherche d'un soutien provincial, qu'il soit financier, logistique, méthodologique ou humain. Ceci explique pourquoi vous ne trouvez pas aujourd'hui sur le site

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

internet provincial le règlement relatif à la Santé.

Je vous réponds également que les rapports d'activités Santé contiennent la liste complète et détaillée des associations, des communes ou encore de CPAS qui perçoivent un subside et, ce, avec le montant alloué qui y correspond mais ça vous le savez bien, la preuve c'est que vous vous étonnez par ailleurs que certains aient plus que d'autres, l'occasion de vous répondre sur les critères.

Quant à votre question sur les dépistages, là j'ai déjà eu l'occasion de répondre à différentes questions sur le sujet, je voudrais vous dire qu'en tout cas, la crédibilité scientifique, notamment l'Association des Médecins généralistes, font partie du comité scientifique qui décide des dépistages que nous réalisons, que nous ne réalisons pas.

Eux, le monde universitaire, le monde hospitalier. Tous ces acteurs scientifiques de haut niveau sont associés. Et de surcroît, la Direction générale de la Santé Communauté Wallonie-Bruxelles, a approuvé tout ce que nous faisons en matière de dépistage donc, je regrette toujours un peu ces questions parce que ça peut susciter une certaine anxiété au niveau de la population à qui nous proposons un peu de temps pour sa santé, un quart d'heure pour sa santé et il est vrai que ces opérations rencontrent un très grand succès et je répète que tout cela a été fait en accord avec le monde scientifique et l'Université de Liège en particulier.

Je pense comme cela, j'ai répondu à peu près à toutes les préoccupations. Ah oui, Sex'etera, dernière préoccupation de Valérie qui nous dit que les chiffres de fréquentation ont quelque peu diminués.

En fait, c'est bien qu'elle ait examiné tous ces chiffres mais je peux vous dire que c'est une opération qui a été redynamisée, et d'ailleurs, le bus se faisant un peu vieux, on l'a restauré et on pourra l'inaugurer très très prochainement et en tout cas, rappeler que ce formidable outil de prévention auprès des jeunes en particulier est important.

Maintenant, j'ai eu l'occasion de vous dire en Commission aussi que les chiffres de personnes atteintes du sida sont en augmentation, il n'y a pas qu'en province de Liège, heureusement, c'est vrai en Europe, c'est vrai dans le monde entier et la vraie question qui se pose c'est que serait-il arrivé si on n'avait pas fait tous les efforts. On, ce n'est pas la Province de Liège, c'est au-delà de tout cela, l'ensemble des acteurs concernés.



**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Malheureusement, on ne peut que regretter la progression de ce virus. Comme cela, je pense que j'ai répondu à toutes les questions posées par notre collègue.

Ah non, non, non, il restait une question de Madame Marie-Noëlle MOTTARD.

Alors, j'ai ici le texte et on me dit qu'elle a fait cela sur le ton donc, je voudrais lui dire avec, vous me connaissez en plus, vous savez que je suis un être très tolérant, que moi je n'ai pas de souci.

Je me souviens encore d'une campagne qui avait été menée par la Ville de Liège et pour ceux qui l'on connu, l'Echevin de la Santé, M. Pouti (?) qui avait fait imprimer des affiches en négatif, fond noir et lettres blanches, « Fume et tue toi ».

Moi, je suis très respectueux de la liberté de chacun. Pour le reste, je ne parlerais pas évidemment du décès d'une personne chaque 6 secondes qui passent, du milliard de décès qui est prévu, tout ça c'est la liberté individuelle.

Nous aurons l'occasion, le 31 mai, la journée mondiale tabac et vous entendrez tous les acteurs qui se préoccupent de cela, il est entendu que l'interdiction de fumer, ce n'est pas la Province de Liège hein ! Les Etats, l'Europe, partout dans le monde, ça a commencé aux Etats Unis, j'arrête parce que le sujet, ça peut durer longtemps et je ne voudrais pas qu'on ne parle que de ça aujourd'hui mais c'est important, c'est un problème de santé important.

Maintenant, pour le reste, l'organisation, l'intendance, Monsieur le Greffier, les gens qui sortent pour fumer etc, est-ce qu'ils doivent pointer ou pas ? La Région Wallonne d'ailleurs a pris une Directive sur le sujet, la propreté des lieux, ça c'est bien d'en reparler mais je pense que Monsieur le Greffier ne manquera pas de faire état de votre préoccupation auprès de notre Greffière bien-aimée.

J'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je passe maintenant la parole à Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET. Vous avez la parole Madame la Députée.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Madame

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

la Présidente.

Monsieur le Conseiller, Monsieur GABRIEL, j'entends bien votre question concernant le CHS et comme je ne doute pas que vous avez pour votre part bien entendu ma réponse ici-même à M. BASTIN en octobre dernier, je vous passe donc les rétroactes concernant l'avenir du CHS de Lierneux.

Vous savez donc, puisque vous l'évoquez, que nous sommes en pleine phase de négociations avec ISOSL pour un partenariat dont la forme à définir est précisément l'objet de la négociation avec le CHS L'Accueil de Lierneux.

Ce que je peux vous en dire aujourd'hui, c'est que depuis janvier dernier, des réunions techniques ont eu lieu entre représentants du CHS, d'ISOSL et de la Province de Liège pour mettre à plat toutes les données que ce soit sur le plan financier, le plan des ressources humaines ou encore le plan médical.

En effet, avant de s'engager dans une relation quelle qu'elle soit, il importe de bien connaître son partenaire. Cette phase est quasi achevée, nonobstant quelques points à clarifier de part et d'autres.

Pour le reste, permettez-moi de vous informer des secrets d'une négociation bien aboutie, il y a trois clefs ou conditions à respecter : primo, tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout, il n'y a d'accord sur rien, secundo, une négociation qui se respecte et qui respecte ses protagonistes ne se dévoile pas avant terme sous peine d'échouer et tertio, pour paraphraser ce que disait Nikita Kroutchev à l'ONU en 1960 : « Ce qui est à nous est à nous, ce qui est à vous est négociable. »

Voilà l'esprit qui nous anime et que vous devez bien comprendre dans le sens qu'il est des acquis provinciaux sur lesquels Le Collège ne transigera pas. Je pense bien évidemment quand je dis cela, à la situation et plus encore à la stabilité du personnel provincial, ainsi qu'à la stabilité économique d'une région pour qui le CHS représente, on le sait, un pôle d'activité indispensable.

Pour le reste, et pour contrebalancer ma précédente citation -, je dirais comme John Fitzgerald Kennedy : « Ne négocions jamais avec nos peurs. Mais n'ayons jamais peur de négocier. ».

Je n'irai pas donc plus loin dans ma réponse, Monsieur le Conseiller, car je n'ai aucune intention de m'enfermer dans des annonces qui ne pourraient être que contre-productives. Soyez

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

cependant certain, et nous nous y engageons au niveau du Collège, qu'une fois les termes de la négociation arrêtés, je ne manquerai pas de revenir vers cette honorable Assemblée à qui reviendra le rôle de fixer le sort du CHS l'Accueil de Lierneux. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Députée, je clos la discussion générale. Le Conseil prend connaissance du rapport afférent à la « Santé publique et la Qualité de la Vie ».

**Document 11-12/RA/12 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « Le Tourisme ».**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 29 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/12). Je donne la parole au Député Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Je vais répondre à Mme WATHELET mais elle m'a annoncé qu'elle allait danser le sirtaki avec son mari et donc, je m'incline évidemment devant une mission aussi importante !

Donc je vous lui répondre et je voudrais tout d'abord la rassurer, Monsieur DRION, je vous fais évidemment le porte parole de cette réponse, en lui affirmant que le tourisme d'affaires figure bien parmi les priorités majeures de la Fédération du Tourisme qui, à l'instar des autres Provinces wallonnes, entend se positionner, à court terme, comme structure coordinatrice pour la promotion et l'organisation de cette filière, dont le potentiel est loin d'être négligeable.

Cette priorité apparaîtra clairement dans le plan stratégique 2012-2015 que la FTPL est en train d'élaborer et qui sera présenté prochainement.

A cet égard, je souligne également que le département de tourisme réceptif, mis en place au sein de la FTPL en 2009, sous l'appellation « Wal'Incoming », s'investira utilement dans cette filière du tourisme d'affaires.

En ce qui concerne le site de la Gileppe, votre question fait référence à l'appel lancé en mars dernier par l'ASBL de « Gestion du Complexe touristique de la Gileppe et environs », en vue de sélectionner un nouveau concessionnaire pour l'exploitation

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

commerciale du site.

Cet appel sera clôturé le 3 avril. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que cet appel permettra de confier à un exploitant la gestion du restaurant situé dans la tour panoramique mais bien plus que simplement la gestion du restaurant, de lui confier également l'animation touristique du site. Le cahier des charges prévoit en effet que les offres devront présenter un programme d'activités touristiques qui seraient menées ou coordonnées par le concessionnaire sur le site, comme par exemple la gestion d'une offre de location de vélos, le développement d'un programme d'activités de découverte de la nature, de balades, d'activités sportives et bien d'autres.

Bien entendu, ces activités seront menées en concertation avec l'ASBL et avec le soutien des Communes de Jalhay, Limbourg et Baelen.

Par ailleurs, le site sera doté prochainement de nouveaux atouts puisqu'il est prévu de développer ses infrastructures via le projet Interreg IV A, dénommé d'ailleurs BLUE SPOT > HOT SPOT.

Un budget est réservé via ce projet Interreg, et qui est dédié à l'aménagement d'un espace d'interprétation relatif à la fonction du barrage, à l'aménagement d'une salle de projection en vue de l'accueil de groupes et notamment de groupes scolaires, et enfin l'aménagement d'aires de jeux pour les enfants.

Actuellement, l'ASBL travaille sur ce projet avec son maître d'ouvrage délégué, la SPI, dans la perspective de sélectionner un bureau d'étude qui coordonnera les aménagements. Les travaux devront être terminés d'ici la fin du projet Interreg, en 2013.

C'est donc d'un véritable essor touristique du site de la Gileppe dont il est question, de façon imminente et pour les mois à venir.

Pour répondre à votre question au sujet des Prés de Tilff, nous sommes évidemment informés de la situation des Prés de Tilff, mais à ce sujet, il convient de souligner les éléments suivants.

Un, ce site appartient à la Région Wallonne, laquelle a été sollicitée à de nombreuses reprises par l'asbl de gestion du site et à ce jour, nous ne connaissons pas la position de la Région Wallonne quant à cette problématique.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Deux, nous ne pouvons répondre en lieu et place de la Commune d'Esneux à votre question de savoir pourquoi cette Commune ne prend pas la main pour reprendre l'expression qu'elle a utilisée. Je pense qu'il ne faut pas avoir fait Math Sup. pour savoir que pour la Commune, la gestion financière et l'engagement dans le coût de la gestion des Prés de Tilff est un débat et un enjeu qui dépasse la limite de la Commune. D'ailleurs, c'est le Bourgmestre d'Aywaille qui préside je pense l'ASBL.

Trois, la Province de Liège est déjà fortement impliquée dans la gestion, tant sur le plan immobilier qu'en termes d'équipement touristique et de fonctionnement, de sept sites touristiques.

Je pense utile de les rappeler : Wégimont, le Musée de la Vie Wallonne, Jehay, Blegny, Botrange, Harzé et Palogne et elle ne peut donc non plus s'investir davantage en la matière et n'envisage donc nullement la reprise des Prés de Tilff, d'autant plus que le Domaine provincial de Wégimont présente une offre de loisirs très similaire à celle des Prés de Tilff.

La Province répond donc d'ores et déjà, et de très longue date d'ailleurs, à la demande en matière de tourisme récréatif et de proximité.

M. Balduin LUX m'interroge au sujet des vélos électriques. Votre question fait référence au projet de location de vélos à assistance électrique que la Maison du Tourisme des Cantons de l'Est développe actuellement sur son territoire avec le fournisseur allemand de vélos qui s'appelle « MOVELO », en vue de la saison touristique estivale 2012.

Le sujet de votre question est tout à fait pertinent car en effet, les vélos à assistance électriques connaissent un succès croissant, tant à l'usage des touristes que dans une perspective de mobilité.

Monsieur le Conseiller, la Fédération du Tourisme, dans le cadre de sa participation aux projets touristiques eurégionaux, a notamment pu constater l'intérêt grandissant porté par les régions limitrophes, que ce soit la Flandre, les Pays-Bas et l'Allemagne, au développement de cette offre, à l'égard des touristes.

Convaincue tout comme vous de l'opportunité de développer l'usage du vélo électrique, la Fédération développe actuellement un projet pilote d'offre de location de vélos à assistance électrique, en partenariat avec les sites provinciaux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Je suis heureux de vous annoncer Monsieur le Conseiller que le dossier est cours et que nous aurons l'occasion dans les prochaines semaines, de l'examiner en Commission du Tourisme et donc, de voir et de dévoiler ce projet pilote que nous menons actuellement. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je clos la discussion générale et le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif au secteur du Tourisme.

**IV.- Communication du Collège provincial****Document 11-12/140 : Communication du Collège provincial relative au Bilan de fin de législature 2006-2012**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/140). Un exemplaire a été déposé sur vos bancs hier. Je donne la parole au Député - Président. Vous avez la parole Monsieur le Député - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Greffier, Chers Collègues.

D'abord, rassurez-vous, je ne vais pas égrainer la somme que je vous ai fais remettre hier mais le ROI souhaitait un résumé, je vous ai donné l'œuvre complète et donc, je ne vais pas faire une liste exhaustive ici, le bilan d'ailleurs n'est pas une liste exhaustive mais quand même prendre la parole au nom du Collège pour vous dire que, assez logiquement, à la fin d'une législature, on tire un bilan, une réflexion sur soi pour voir si ce qu'on s'était promis de faire et ce que l'on a fait.

Cette législature est un peu particulière puisqu'en fait, elle permet, elle nécessitait et je pense qu'elle a permis à la Province de Liège de s'affirmer comme un pouvoir public moderne soucieux de l'évolution des besoins et des citoyens et des Communes qui sont ses partenaires naturels et historiques, et cela, en changeant à la fois son aspect, en changeant son fonctionnement et en changeant son offre de service.

Quant à son aspect, je crois qu'on ne peut nier qu'une nouvelle image s'est inscrite pour permettre une meilleure perception de l'Institution dans l'opinion publique, tout d'abord à travers un nouveau logo, des enseignes, des véhicules, des

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

documents, des courriers, des courriels, des sites, tout cela concourant à l'unicité d'une image qui permettait et qui était indispensable à toute reconnaissance.

Récemment, les campagnes de promotion, « La Province est là » puis dans un deuxième temps, « La Province c'est moi », permettaient à chacun de vérifier ou de découvrir ce que la Province rendait comme services et que finalement, la plupart sinon chacun des citoyens de la Province bénéficiait de l'un ou l'autre de ces services.

Nous avons, et ce n'était pas au programme, nous avons inventé en cours de route des Conseils thématiques, nous y avons tous participé de très nombreuses fois, cela a permis au concitoyens à travers les différents médias qui collaboraient avec nous dans la presse écrite, radiophonique ou télévisuelle, de mesurer que le Conseiller provincial que vous êtes, ainsi que vous-même, avait des réflexions, des interrogations, qui tout compte fait, correspondaient aux interrogations et réflexions que tout citoyen de la Province de Liège peut se poser.

Nous avons aussi parcouru les Villes et Communes, tantôt en rencontrant les collèges communaux des 84 communes et pas dans les 84 mais en installant au cœur des villes et des villages notre Village provincial qui était une manière aussi de faire connaître au plus grand nombre les services rendus par notre Institution.

Nous avons mis en place un nouveau site internet, accessible, avec une version germanophone, nous avons refondu et changé complètement d'appellation, nous avons d'ailleurs fait en cours de route non plus simplement la traduction en allemand de ce que nous décidions dans notre Province mais nous avons ajouté des pages avec des informations spécifiques pour les citoyens de la Communauté germanophone et donc ainsi, nous avons pu moderniser l'image de la plus ancienne Institution publique politique de Belgique.

Savoir faire, nous pensions que nous en avions, nous l'avons perfectionné mais nous pensons qu'il était indispensable de le faire savoir. Ca s'était l'aspect.

Le fonctionnement, nous avons aussi changé beaucoup de choses. Nous avons d'abord considéré qu'on ne pouvait rien faire sans l'adhésion, sans l'appui, sans la participation active de nos collaborateurs, d'où un dialogue accru avec ceux-ci, d'où une formation meilleure leur étant réservée, d'où, aussi une refonte d'organigramme, un cadre approuvé d'ailleurs, plus adéquat je

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

dirais au besoin, à ses citoyens, des communes, des Services nouveaux ou des services devant être adaptés et des examens de recrutement qui vont avec.

Nous avons amélioré notre propre management et je dis aussi, dans cette relation interactive avec le personnel, ce n'est pas simplement une décision venant d'en haut qui dit, ouf, appliquez là comme ça, non, il y a eu de l'interactivité, ce qui permettait aussi justement à chacune à chacun d'appréhender la réalité provinciale comme la sienne, ce qui participe quelque part, ce qu'on pourrait appeler ailleurs, une culture d'entreprise.

Parlant de culture d'entreprise, souvenez-vous par exemple de la fête du personnel, les remises de décorations ne sont qu'un détail dans cette réunion annuelle. Moi je me souviens du temps où on se réunissait ici avec 150, 200 membres du personnel le premier jour ouvrable de l'an nouveau et la dernière fois, nous étions un peu plus de 1.700 au Palais des Congrès.

Culture d'entreprise participation, la reconnaissance je dirais d'une action commune entre nos collaborateurs et l'Institution en tant que telle, entretenue aussi par un périodique « Entre-Nous », qui dit bien ce qu'il veut dire, et aussi une information lettre d'entreprise et bien sur, tout ça, et ce n'est pas la moindre des réalités, en maîtrisant nos finances, en maîtrisant notre budget et ce, malgré la crise financière qui frappe autant la Province que les Communes et malgré ça, nous avons tenu le cap sans pour autant rien supprimer, sans pour autant licencier personne ni remercier personne et en faisant plus avec moins.

C'était aussi notamment en investissant de manière importante dans l'outil informatique avec une gestion électronique des dossiers, notamment, mais cela nous a aidés aussi à pouvoir faire plus avec moins d'argent.

Changement d'aspect, changement de fonctionnement je viens d'en parler et enfin, changement d'offre de services. Il convenait d'abord parce qu'au bout d'un temps, il faut se remettre en question et savoir le faire mais en plus la Région nous y invitait, je ne ferais pas injure du travail que nous avons fait en commun pour aboutir à ce que je pourrais parler cœur de métier réparti en cinq axes que nous avons d'ailleurs voté ensemble unanimement.

Développement scolaire et professionnel, ça reste évidemment notre cœur de cœur de métier, historique mais toujours oh combien



**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

nécessaire, peut être encore plus aujourd'hui qu'hier, précisément à cause de la crise économique et du redéploiement indispensable de notre région et qui ne peut se faire, bien évidemment, que par des formations adéquates et les plus accessibles qu'il soit à notre jeunesse.

Développement culturel et sportif, combien d'actions, je ne vais pas les répéter ici, elles sont contenues dans le document mais c'est aussi un de nos cinq axes, important et qui le restera.

Prévention santé et action sociale. Il n'y a pas d'ailleurs dans mon énumération de classement hiérarchique, ce sont 5 axes aussi importants les uns que les autres mais je crois qu'en cette matière, pas mal d'innovations ont été introduites au cours de cette législature, je crois qu'on ne peut pas convenir du contraire.

Enfin, le développement territorial durable qui comporte l'aspect économique, essentiellement développé à travers notre bras armé qui est la SPI bien sûr mais qui elle-même évolue et s'est remise en question et a travaillé à marche forcée sur beaucoup de dossiers. Avec l'agriculture où je salue l'effort fait aussi de la restructuration en la matière et ce n'était pas simple, il fallait être courageux pour le faire mais c'est fait, avec bien sûr, le tourisme, matière oh combien importante dans une province comme la nôtre, avec tout ce qui en découle au point de vue économique. Je ne vous dirais pas les millions de nuitées, je ne vous dirais pas les milliers d'emplois qui sont concernés par cette branche d'activité mais par contre je soulignerais tous les efforts qui ont été faits en la matière pour intensifier précisément la valorisation de notre Province au plan touristique.

Enfin, après ces quatre axes vient un cinquième, le plus récent et le plus actuel et le plus peut être charnière par rapport à la mutation que la Province de Liège accomplit, c'est l'axe de la supracommunalité et du soutien aux Communes.

L'amie des Communes disait un collègue, et bien oui, nous avons organisé pas mal de marchés au profit et en collaboration avec les Communes, je ne les énumère pas, on s'est préoccupé aussi bien de problèmes d'adductions d'eau que de problèmes de crématorium, on s'est aussi préoccupé de construire et forcément c'était pas dans le programme, mais de construire une coordination provinciale des pouvoirs locaux qui a provoqué, en cascade, une structuration, je dirais, des élus entre eux, par arrondissement, sans oublier les communes germanophones que nous avons associées dès l'embée à notre réflexion et qui permet, après de très

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

nombreuses réunions où chacun fait l'effort malgré les agendas compliqués d'être présent et on avance, mais ça c'est une autre histoire.

Mais en tout cas, pour vous dire que grâce à ces réformes et rassurez-vous je ne serai pas plus long, la somme qui était déposée hier sur vos bancs est je pense plus éloquente encore que mon propos mais grâce à l'ensemble de ces réformes, à ce travail, je pense qu'on peut dire qu'aujourd'hui la Province de Liège est en ordre de marche pour offrir des services de qualité tant aux citoyens qu'aux communes. C'est le bilan de cette législature 2006-2012.

Certes, comme disait JJ Merlot : « Rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire » mais c'est évident que nous sommes perfectibles, mais nous sommes et nous avons bien l'intention de continuer à être non pas à paraître mais à faire, à agir, dans l'intérêt de nos concitoyens et dans le respect d'une légitimité qui nous est donnée par l'élection. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Nous allons faire passer un petit film...

(Film « Les 100 Jours du Tour de France »)

Mme LA PRESIDENTE.- M. DRION, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, mes chers Collègues.

Quelques mots au nom du groupe CDH-CSP en réplique à la communication du Collège provincial mais aussi en cette pré-fin de législature.

La critique est aisée mais lorsque nous parcourons la somme comme qualifie cet ouvrage le Député - Président, lorsque nous parcourons cette somme, peut être deux regrets.

Le premier, c'est de ne voir pas à chaque chapitre une concordance entre votre déclaration de politique générale de début de législateur et le document qui nous est remis à deux exceptions près : l'enseignement et l'informatisation. Faut être objectif.

Deuxième regret, c'est dans la page 1 à la couverture : Bilan

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

de législature du Collège provincial. Permettez-moi au nom de mon groupe simplement de dire que ce bilan, il n'est possible que parce qu'il y a une assemblée démocratiquement élue, composée de 4 familles politiques démocratiques qui chacune, avec ses sensibilités, avec ses propositions, avec un peu d'intérêt parfois pour telle ou telle matière en plus, vous ont permis de réaliser un nombre d'objectifs sans doute importants et dans l'intérêt de nos concitoyens.

Rendre à César ce qui est à César est parfois bien et si je ne me suis pas trompé à la lecture de cet ouvrage, des interventions non négligeables, des initiatives non négligeables de la Communauté Wallonie-Bruxelles ou de la Région Wallonne, ont aussi permis à nos Provinces des développements. Et je pense que souligner la collaboration de nombreux Ministres, toute sensibilité politique confondue, aurait peut être dû être soulignée, je ne prêche pas pour ma chapelle puisqu'il y a un seul nom de Ministre cité qu'est celui de Mme SIMONET.

Cela étant dit, la contribution qui a été la nôtre, sans bien sur m'étendre longuement, elle l'a d'abord été au niveau de la gouvernance de notre Institution. Je pense que nous avons été des partenaires loyaux dans la réécriture du ROI, dans la finalisation des documents sur les axes prioritaires, dans tout le travail important mené sous la houlette du Présidente de l'APW Paul-Emile MOTTARD, au niveau des études du Professeur BEHRENDT, du suivi et le travail est encore évidemment long.

Au niveau des propositions et nos réflexions, nous avons en réalité identifié plus de 200 interventions au cours de la législature, chaque fois ponctuées d'amendements budgétaires lorsque nous estimions nécessaire de présenter des amendements.

Notre intérêt pour la Province, pour sa compréhension pour ses citoyens, nous les retrouvons dans près de 120 questions que notre groupe a posé au Collège provincial, que ce soit en questions d'actualité, en questions écrites ou orales.

Et dernier volet, promotion de notre Province, développement de son image et convictions de ses actions et de sa pertinence, nous les retrouvons dans une série d'initiatives que nous avons prises en termes de journées économiques, de rencontres thématiques, de présence assidue là où la Province nous avait désignés.

Et donc, un petit clin d'œil Monsieur le Député - Président, vous nous avez remis une somme, je vous en remets une que je suis

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

prêt à vous dédicacer si vous le souhaitez, c'est la synthèse de nos travaux pendant la législature. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Monsieur Gérard GEORGES. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Nous prenons connaissance des derniers rapports d'activités et du bilan de législature pour 2006-2012.

Nous ne pouvons, avec le groupe Socialiste, que nous féliciter de la variété mais surtout de la grande qualité de ces différents rapports et de ce bilan, qu'il s'agisse notamment de l'enseignement et de la formation, la santé, l'éducation physique et des sports, le tourisme, la culture, l'agriculture, la famille, le département des finances et les services provinciaux, le département des systèmes d'informatisation, le secteur des grands événement, sans oublier la communication, le protocole et les relations extérieures.

Arrivant chaque année en mars, peu avant le printemps, les nombreux rapports sont le fruit d'efforts quotidiens des responsables de l'Administration coordonnés par Mme la Greffière provinciale et par les services des différents Députés provinciaux.

Ces rapports et ce bilan permettent, tant au Collège provincial qu'au Conseil provincial, d'analyser, de scruter, voire d'admirer le chemin parcouru année après année sans oublier la présentation des questions, toujours pertinentes des Conseillères et des Conseillers tant de la minorité que de la majorité.

Ces rapports nous font comprendre, avec le Professeur de droit constitutionnel de l'Université de Liège, Monsieur Christian BEHRENDT, que nos Provinces ne sont ni ringardes, ni inutiles, ni dépeniées.

Grâce à notre Province, nous impulsons de fortes actions, notamment dans les départements de services personnalisables, et de ce fait, nos Provinces pallient l'impécuniosité structurelle de la Communauté française, pardon la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui, elle ne dispose pas de l'autonomie fiscale.

L'Association des Provinces wallonnes (APW) et son Président, Paul-Emile MOTTARD, disposent donc, grâce à l'étude du Professeur

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

BEHRENDT, d'un outil particulièrement intéressant pour l'avenir de nos Provinces même si cette étude ne nous apporte pas la réponse à la question de savoir quelles compétences seront gardées par les Communes d'une part, par la Province ou par la Région, d'autre part, à nous d'avoir cette réflexion.

C'est un choix d'ordre politique qui fera l'objet d'une réflexion et d'une synergie intelligente qui dessinera notre nouvelle carte institutionnelle pour demain.

Au nom du groupe Socialiste de notre Conseil provincial, je tiens à vous remercier Madame la Présidente pour l'efficacité de votre travail et particulièrement pour le courage témoigné tout au long de cette semaine alors que votre gorge vous lâchait déjà durant le week-end dernier.

Merci également à tous les membres du Collège qui fidèlement apportent les réponses complètes à des questions précises même si celle semaine a été particulièrement sollicitante pour les membres de notre dit Collège qui se battent bec et ongles pour bien préparer l'arrivée du Tour de France, pour bien fêter les fêtes septennales dont on a parlé tout à l'heure, sans oublier bien sûr, la défense de la candidature de Liège Expo 2017.

Oui, notre Province est et restera performante, influente et moderne comme vous l'avez dit Monsieur le Député - Président André GILLES, car elle reste un atout de proximité idéal pour chaque citoyenne et pour chaque citoyen de notre province.

Je vous remercie, Madame la Présidente, Chers Collègues, de votre précieuse attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.  
Mme BLAISE. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

L'heure est donc aux bilans, après un peu moins de cent réunions du Conseil et quelques 400 Commissions. Que retenir de ces 6 années ? Monsieur le Député - Président vient d'en brosser une image résumée et un document très détaillé nous a été fourni hier par les Services, je les en remercie.

Je n'ai donc pas l'intention de répéter ici le même tour de piste, je vais juste tenter de dégager des axes transversaux aux yeux de ce qui nous semble être l'objectif même d'un service

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

public : l'efficacité maximale de ces services et l'optimalisation dans l'utilisation des deniers publics. Et ceci, à l'heure de tous les changements : changements institutionnels en cours à tous les niveaux de pouvoirs en Belgique bien sûr, mais aussi changements technologiques, économiques, environnementaux et sociologiques à intégrer dans toutes les prises de décision.

Au niveau provincial qui nous occupe, en termes de changements que l'on pourrait qualifier de « phénotypiques » s'il s'agissait de décrire « la belle vache », chère à Monsieur MESTREZ, signalons les vastes travaux de rationalisation des bâtiments provinciaux entrepris. Des services administratifs regroupés et centralisés, des campus scolaires intégrés, un musée superbement remis à neuf, autant de beaux projets concrétisés ou en voie de l'être comme l'a encore rappelé Monsieur le Vice-Président.

Au niveau « génotypique », pour rester dans le même registre, un énorme chantier, le projet ENVOL, a également été mis sur pied en interne afin d'optimaliser le fonctionnement, en jouant notamment sur la transversalité et les synergies à mettre en œuvre entre les services, aboutissant ainsi par exemple sur la réflexion sur les missions provinciales et, plus terre à terre, au menu mensuel à base de produits issus de circuits courts dans les restaurants didactiques.

Cependant, la cellule de management en charge du dossier conclut elle-même dans son rapport annuel par cet aveu, pour expliquer les nombreux obstacles rencontrés, « la difficulté principale réside dans la résistance au changement inhérente à tout projet de transformation ». Cette objectivité et lucidité du service nous réjouit et semble de bon augure pour la réussite du projet, titanesque il faut bien le reconnaître, et nous les encourageons à poursuivre dans ce sens.

Cette objectivité n'est pas malheureusement de mise partout. Avant que l'on nous accuse encore, de manière simpliste et réductrice, de ne pas aimer la Province, rappelons cet adage fort à propos « qui aime bien châtie bien ». Mais, cela est aussi notre rôle dans l'opposition, en plus des nombreuses propositions constructives amenées en Commission, sous forme d'amendements ou de propositions de résolutions dont je vous épargne ici l'énumération exhaustive, et que je n'ai pas réussi à compter, notre rôle est donc bien de mettre le doigt sur les points noirs persistants.

Je ne reviendrai pas sur les dossiers de fonds, agenda 21 mis

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

en route en 2008 déjà, mais toujours aucune réunion de la Commission d'accompagnement en vue, menu « circuits courts », effectivement, mais uniquement mensuels et dans les seuls restaurants didactiques et ainsi de suite. Laissons le temps au temps.

Sur la forme aussi, mon collègue Jean-Marie BECKERS a fait observer hier, les rapports d'activités, certes très étoffés, ne sont pas toujours clairement liés au seul objet en cours et centrés sur le sujet, la preuve les nombreuses statistiques fournies en sus après les Commissions. Mais nous imaginons là aussi qu'une uniformisation et meilleure adéquation sera peu à peu mise en place.

Plus préoccupant donc, le manque d'objectivité dont je vous parlais il y a un instant. Un exemple, les coûts affichés dans le bilan du changement de logo et de la campagne de publicité inauguré cet automne. Certes, on mentionne bien qu'il s'agit de la conception des projets mais pourquoi justement ne pas assumer clairement le coût total de la réalisation de ces projets ? Coûts qui sont alors ventilés sur 150 articles budgétaires différents pour être bien sûr de noyer le poisson. Ce manque de transparence budgétaire que nous avons déjà dénoncé à maintes reprises ne peut qu'instiller un sentiment de méfiance permanent, idem pour les subsides via les crédits mis à disposition du Collège, répartis très souvent sans véritables règlements objectifs comme l'a encore regretté ma collègue Valérie BURLET hier à cette tribune.

Que dire alors du cirque qui a entouré la demande de Frank THEUNYNCK concernant le Country Hall ? Pourquoi ne pas signaler immédiatement qu'en 2011, la salle n'a été occupée que par le seul championnat de gymnastique ? Enfin, heureusement, il y aura le tour de France en 2012. Tout le monde sait bien qu'il y a un problème avec cette salle, donc inutile de faire l'autruche, ce serait bien plus utile de rassembler les différents acteurs et d'essayer de s'en sortir par le haut, en cherchant l'alternative permettant sa pleine occupation.

Mon dernier regret ira à la réforme ratée du ROI. Là, franchement, notre Conseil a manqué l'occasion de montrer sa réelle volonté de changement, au-delà du changement de mobilier. Mais je ne doute pas que nos successeurs, certes en nombre réduit mais dorénavant bien installés, seront mieux inspirés pour faire évoluer encore notre Institution vers plus de transparence et d'éthique.

Longue vie donc à cette nouvelle Province et à ses carottes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. DENIS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Donc, l'année passée nous n'étions pas intervenus lors de la session du mois de mars, c'est la raison pour laquelle j'avais un peu passé cette intervention et c'est aussi la raison pour laquelle vous voyez, je suis venu directement de mon travail à ici et donc, j'ai oublié de porter la cravate donc, vous voudrez bien m'en excuser ce n'est pas dans mes habitudes mais c'est un détail, mais je serai bref.

Donc, nous voici quasiment au terme de la législature 2006-2012, je me réjouis du bilan me semble-t-il très positif de ces 6 années.

La Province, conformément à sa déclaration de politique générale, a su redonner une image meilleure dans la population, c'est important.

Nous avons informé davantage, au travers divers moyens de communications à nos administrés, nous sommes repositionnés dans le paysage institutionnel de demain, en recentrant nos compétences, conformément à la déclaration de politique générale de la Région Wallonne.

Nous avons fait un important travail sur nous-mêmes au travers du projet ENVOL, nous avons ainsi amélioré le travail de notre personnel en mettant en avant le meilleur potentiel de chacun.

Malgré la période économiquement difficile, nous avons gardé le cap financier sans augmenter la charge fiscale sur nos concitoyens.

Je ne souhaite pas entrer dans le détail des nombreuses actions menées par la majorité à travers ses Conseillers et ses Députés que je remercie pour l'important travail effectué.

Je remercie également mes collègues Chefs de groupe pour la bonne ambiance de travail qui a régné durant ces années et en particulier aussi cette dernière année et je remercie plus spécialement encore mon collègue Gérard GEORGES pour sa bonne collaboration au quotidien.



**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

La Province à, me semble-t-il, tous les atouts pour s'affirmer, je l'ai dit à plusieurs reprises dans le paysage institutionnel de demain.

Enfin, en guise de conclusion et bien je tiens à réaffirmer ma fierté d'appartenir à une assemblée qui évolue et qui se remet régulièrement en question, je suis aussi heureux d'appartenir à une majorité qui place les Communes et les citoyens au centre des débats. La majorité travaille dans la confiance, c'est un élément essentiel, sans cette confiance, aucun projet ne pourrait aboutir.

De par sa stabilité, sa créativité, sa réactivité et sa proximité, qui ont été largement démontrés au travers des projets développés, notre Province s'inscrit résolument dans une perspective d'avenir, plus que jamais le rôle que nous jouerons demain au sein du paysage institutionnel sera important et principalement pour le bien-être de nos citoyens, c'est avant tout l'essentiel.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur le Député - Président, de votre banc je crois.

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc).- Madame la Présidente, simplement de mon banc, je salue la minorité constructive en saluant ses suggestions et je voudrais dire que, ou terminer peut être sur une conclusion qui pourrait faire l'unanimité, je pense qu'à l'instar de ce que nous avons tous dit, pour l'accueil sur le thème de l'Exposition Internationale 2017, « La Province de Liège, je signe pour », « Der Provinz Lüttich, ich unterschreibe es ».

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Monsieur le Gouverneur, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Greffier provincial, Chers Collègues.

Ce n'est pas sans un petit pincement au cœur que je clôture ici la dernière session de la législature consacrée aux rapports d'activités.

Il ressort de nos travaux et de l'examen des 18 rapports d'activités de l'année 2011 que notre Province a résolument entrepris sa transformation en une Institution publique moderne et efficace. Quel chemin parcouru en six ans !

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Une nouvelle image, des missions redéfinies, un rôle de soutien aux communes drôlement renforcé, une politique d'optimisation de la structure administrative et de nos ressources humaines et financières portée par l'ambitieux projet ENVOL, etc.

Autant d'exemples qui témoignent de l'évolution de notre Institution et de sa ferme volonté de conforter son rôle de service public fort et performant.

Vous ne me contredirez pas, chacun des rapports d'activités que nous avons examinés ces derniers jours traduit ce souci constant d'améliorer la qualité des services rendus aux citoyens, aux entreprises et aux pouvoirs locaux.

« Toute politique est autorisation de l'avenir », disait l'auteur et philosophe suisse Denis de Rougemont. Permettez-moi de vous dire à quel point je suis fière d'appartenir à cette Institution provinciale qui, par sa volonté, ses réflexions et ses décisions, contribue, à son échelle, à façonner un avenir meilleur.

Bien entendu, la nouvelle orientation initiée par le Collège ne peut se limiter à un projet de législature et l'Assemblée issue des élections du 14 octobre prochain aura fort à faire pour maintenir le cap et mener à bien les changements amorcés.

Il lui faudra, sans conteste, faire preuve de beaucoup de détermination et d'ambition.

Je voudrais à présent remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette session de mars.

Merci tout d'abord à vous tous pour votre implication dans nos discussions. Comme de coutume, quelques chiffres. Le taux de participation aux réunions s'élève à 92 % et la présentation des 18 rapports a donné lieu à 32 interventions et environ 5 heures de débat.

Merci au Collège d'avoir mis à notre disposition les outils nécessaires au bon déroulement de nos travaux.

Merci aux Directions générales et à leurs collaborateurs pour leur disponibilité et pour les nombreuses explications et informations fournies lors de nos réunions de Commissions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2012**

Merci à Monsieur GOREUX, vous pouvez décompresser à présent, au Service de Madame la Greffière, à nos deux dactylos et, bien entendu, et surtout au Service du Conseil.

Merci au Service de M. BEAULEN, et particulièrement à Monsieur François LAURENT, pour sa patience et son dévouement.

Enfin, merci aux huissiers et aux dames chargées de notre intendance qui sont toujours à pour nous donner un petit verre d'eau, un petit café, je crois qu'elles sont très importantes.

Avant de nous quitter, je vous rappelle que vous êtes toutes et tous cordialement invités au vernissage de l'Exposition « Vertiges de la folie » qui a lieu aujourd'hui, à 18 heures, au Musée de la Vie wallonne.

A tous un très grand merci et d'excellentes vacances de Printemps à ceux qui ont la chance d'avoir quelques jours de congé.

**V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2012, je le déclare approuvé.

**VI.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. Prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial le jeudi 26 avril 2012 à 15H00 suivie d'une séance thématique sur les « Infrastructures ».

La réunion publique est levée à 17H50'.